

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 16 février 2026

Date de la convocation

12/02/2026

Date d'affichage

12/02/2026

Nombre de membres

Afférents au conseil
municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 8

Pouvoir : 0

Votants : 8

Votes

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Réf : 2026 - 01

L'an deux mil vingt-six, le seize février, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, maire.

Présents : MM. Francis PERROT, Daniel PERROCHON, Daniel DETARET, Daniel SERVAES, Gérard AUBRY, Johnny FASTRÉ Mmes Martine RONDIER, Laurette HERAULT

Absents ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Mme Martine RONDIER

2026 01 - Approbation du Procès-verbal du 29 décembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le 29 décembre 2025, a été adressé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le corriger.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 29 décembre 2025.

Le Maire

Francis PERROT



La secrétaire de séance

Martine RONDIER

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.